

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

Prestations techniques des assistants en soins infirmiers

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les prestations techniques de l'art infirmier qui pourront être pratiquées par un assistant en soins infirmiers et sous quelles conditions.

Ce projet d'arrêté royal s'inscrit dans le cadre de la création de la nouvelle fonction d'assistant en soins infirmiers et la réforme plus large de la profession d'infirmier. Cette nouvelle fonction a pour but d'apporter une réponse appropriée aux préoccupations de l'UE concernant la formation en soins HBO5. Dans le cadre d'une réforme plus large, ce poste contribue à garantir que les actes de soins soient confiés aux prestataires de soins de santé qui peuvent les exercer de la manière la plus efficace et la plus qualitative possible, et, d'autre part, que des personnes venant d'autres branches puissent faire le pas vers une profession dans l'art infirmier et ainsi augmenter l'attractivité du secteur.

Le projet d'arrêté royal donne exécution à la nouvelle fonction d'assistant en soins infirmiers et détermine la liste des prestations techniques de l'art infirmier que pourra exercer l'assistant en soins infirmiers, ainsi que leurs conditions d'exercice.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be